

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE,	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 164.....		Report.....			2,768 31	57,470 00
		DÉPENSES.—Fin.				
		Traité no 7—Fin.				
	C. Ryan.....	5,104 lbs. de pommes de terre.....	204 16			
	do.....	20 lbs. d'oignons.....	2 00			
	J. Dunbar.....	92 lbs. de pois pour les Piéguans.....	3 68			
	I. G. Baker et Cie.....	1½ douz. de manches de hache, Pieds-Noirs.....	28 00	209 84		
	do.....	3 setes à débiter et poignées.....	21 75			
	do.....	2 poulies.....	30 00			
	do.....	Cuir pour harnais.....	11 56			
	do.....	3 carabines pour les chefs secondaires.....	90 00	91 31		
	do.....	57 600 cartouches.....	800 72			
	do.....	40 barillet de poudre.....	480 00			
	do.....	32,000 capsules à fusil.....	40 00			
	do.....	2,240 lbs. de balles.....	280 00			
	T. C. Power et Frères.....	Balles.....	20 00			
	J. Melsett.....	410 lbs. de munitions.....	8 00			
	Kinschmidt Frères.....	6 douz. d'hameçons.....	1 25			
	I. G. Baker et Cie.....	1 boîte.....	5 00			
	do.....	Munitions.....	13 00			
	E. Wills.....	2 sets.....	15 00			
	T. C. Power et Cie.....	Munitions.....	36 35			
	do.....	2 romaines.....	5 00	1,789 32		
	Police à cheval du N.-O. Manches de tarières, couteaux, etc.....		154 14	159 14		
		Total des dépenses, traité no 7.....			5,007 92	

Dépense totale, Manitoba et Nord-Ouest.....	50,277 84
Balance non-dépensée.....	7,192 36

L. VANKOUGHNET,  
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,  
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,  
Comptable.